



# Déclaration des élus de la CGT Educ'Action

CAPN des PLP du 3 mars 2016

---

Le projet de loi Travail El Khomri, au service unique du patronat et au profit du capital constituerait, s'il était adopté, un recul historique des droits pour les salariés. La CGT soutient toutes les mobilisations contre ce projet, à commencer par les rassemblements et manifestations du 9 mars ainsi qu'une grande journée d'action fin mars.

La Fonction publique n'est pas épargnée par les attaques. Outre le gel du point d'indice depuis juillet 2010 qui pèse sur le pouvoir d'achat des agents, le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires entraînerait, en cas d'adoption, de graves reculs pour les agents publics et les usagers. La CGT Educ'Action s'oppose fermement à la réintroduction de trois jours de carence, à la réduction de la liberté d'expression des agents publics et à la possibilité de mettre à pied un agent sans passage en conseil de discipline.

De même, devant l'annonce de 1000 emplois dans les lycées professionnels (qui font partie des 54 000 emplois annoncés en 2012 par le candidat Hollande), la CGT Educ'Action sera vigilante à ce que ces emplois arrivent réellement et ne servent pas à développer l'apprentissage en lycée professionnel et notamment à partir de 14 ans.

Pour le mouvement 2016, nous réitérons notre opposition à la communication du projet de mouvement par le ministère, qui remet en cause le paritarisme. Ce dispositif continue d'inquiéter fortement les collègues qui nous interpellent et crée des situations anxiogènes.

Nous reviendrons sur des situations de collègues « démutés » au différentiel.

Le mouvement 2016 des PLP se caractérise par une très nette dégradation des possibilités de mutation. En effet, seuls 26.9 % des titulaires obtiennent satisfaction sur leur premier vœu. Par rapport à 2015 (année médiocre au demeurant), nous constatons une baisse de 671 postes ouverts au mouvement. Par conséquent, le nombre d'entrants a dramatiquement diminué : 800 entrants en moins cette année, soit une baisse de presque 21 %. Toutes les disciplines sont touchées : -8.37 % d'entrants pour les disciplines tertiaires, -22,14 % pour les disciplines industrielles et -26,05 % pour les disciplines générales. Nous déplorons que le corps des PLP serve de variable d'ajustement des moyens d'enseignement du second degré.

Aussi, le nombre d'académies sinistrées augmente. C'est le cas notamment de la Réunion (6.2 % de collègues obtiennent cette académie sur leur premier vœu), de la Corse (8.7 %), de la Martinique (12.6 %), de Paris (15.3 %), de Bordeaux (19.2%), de Rennes (19.9 %), de Clermont-Ferrand (23.4 %), de Limoges (25.3 %) et de Poitiers (29.1 %). Pour l'ensemble des académies, le taux de satisfaction sur le premier vœu est de 38.5 % cette année, ce qui est inacceptable.

La plupart des disciplines sont sinistrées avec un taux de satisfaction sur le premier vœu de seulement 5.6 % en Génie Méca Productive, 7.6 % en Génie Méca Construction, 17.1 % en Carrosserie, 30.8 % en Hôtellerie-Services et même de 32.1 % en Lettres-Histoire ce qui représente 563 collègues n'obtenant pas satisfaction !

Concernant le rapprochement de conjoint, le taux de satisfaction est de 61.5 % sur le vœu 1. Nous constatons ici encore une nette dégradation car il était proche de 70 % en 2015. Pour ce qui est de l'éducation prioritaire, le ministère s'était engagé à publier une liste de lycées intégrant le dispositif REP. Or, malgré nos demandes réitérées, la liste promise n'est toujours pas parue et les lycées demeurent, de fait, exclus de l'éducation prioritaire. Pour la CGT Educ'Action, l'éducation prioritaire ne saurait s'arrêter à la scolarité en collège, comme si le passage en seconde mettait fin aux inégalités sociales et territoriales.

Concernant l'attribution de la bonification RQTH, nous souhaitons le retour à un groupe de travail national sur les dossiers médicaux, dans un souci d'égalité de traitement entre les personnels.

Cette année, le mouvement des Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) a été facilité par l'étiquetage commun à tous les candidats, quel que soit son corps d'origine. Malheureusement le travail paritaire a été gêné par la tenue incompréhensible de deux groupes de travail successifs. Nous demandons la tenue d'un seul groupe de travail des DDFPT.

Nous demandons également le rétablissement de groupes de travail pour l'affectation des stagiaires.

En ce qui concerne le mouvement spécifique, nous constatons comme tous les ans, qu'il est d'une grande opacité et que certaines académies semblent avoir des besoins plus importants que d'autres. Comme chaque année, les élus CAPN n'ont pas pu représenter les personnels qui les ont élus lors des GT des PLP postulant en BTS. Dans un souci d'équité et de transparence, étant donné que certifiés, agrégés et PLP postulent souvent sur le même type de postes, nous demandons pour les BTS, comme pour les DDFPT, un GT commun.

Par ailleurs, concernant les demandes de mutation en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi une organisation syndicale représentative ne peut obtenir d'informations sur ce mouvement avant la phase intra-territoriale. La réponse qui nous a été faite, à savoir qu'il s'agissait d'un problème de communication entre le ministère et les vice-rectorats, ne saurait nous convenir.

Enfin, la CGT Educ'Action réitère son opposition au mouvement national à gestion déconcentrée, qui reste un obstacle à une vraie mobilité. Nous restons attachés aux valeurs du paritarisme. Nous siégeons ici pour veiller à l'égalité de traitement de tous les personnels et, plus globalement, défendre un véritable service public d'éducation.



## Je souhaite me syndiquer

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Nom (Mme, M.) ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Commune .....

Tél. .... e-mail .....

Grade ou corps ..... Discipline éventuelle : .....

Lieu d'exercice .....

Code postal ..... Ville .....

UNSEN-CGT 263, rue de Paris – Case 549 – 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01.55.82.76.55